



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1840-16-2023 ET 1841-47-2023

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 18 décembre 2023, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1840-16-2023 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur des rues Barker et d'Oxford***

Ce règlement a pour objet d'intégrer les secteurs comme territoire incompatibles à l'activité minière (TIAM) tel que prévu au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC et d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres fonctions des affectations.

- ***Règlement numéro 1841-47-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'intégrer les normes applicables pour les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC***

Ce règlement a pour objet d'intégrer les secteurs comme territoire incompatibles à l'activité minière (TIAM) tel que prévu au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC et d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres fonctions et limiter les contraintes, notamment par l'ajout de certaines définitions ainsi que des distances d'implantation entre tes usages sensibles à proximité des sites miniers.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 19 décembre 2023, date à laquelle ils sont entrés en vigueur et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 11 janvier 2024.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA